

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 15 décembre 2025

Délibération n°2025/5/104

Nomenclature 7.10

**OBJET : APPEL À PROJET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU
DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) – BUDGET ALLOUÉ PAR PROJET
RETENU – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire ministérielle n°2019-121 du 27 août 2019, relative à une nouvelle généralisation de l'éducation à l'environnement dans les programmes de l'éducation nationale à intégrer dans les projets d'établissements,
Vu la circulaire ministérielle du 24 septembre 2020, relative à l'enrichissement des programmes en matière d'EEDD pour tous les niveaux, avec l'agenda 2030 comme feuille de route,
Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et pour le renforcement de la résilience face à ses effets,
Vu la recommandation adoptée par le Conseil de l'Europe, courant juin 2022, sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable,
Vu la délibération n°2024/5/112 du 16 décembre 2024, reçue par les services préfectoraux le 27 décembre 2024, portant budget primitif 2025 de la Commune,

Monsieur le Maire attire l'attention de ses collègues sur l'article 5 de la loi susvisée du 22 août 2021, lequel consacre le rôle fondamental de l'Éducation dans le cadre du développement durable pour tous, de la primaire au lycée.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2025, une enveloppe budgétaire de 10 000 euros a été déterminée afin de financer des projets scolaires portant sur les thématiques du développement durable suivantes :

- Alimentation,
- Déchets,
- Ecogestes,
- Biodiversité,
- Eau.

Pour ce faire, un appel à projet a été transmis à l'ensemble des classes du cycle 1 au cycle 3, à savoir les élèves marquettois du niveau TPS (Toute Petite Section de maternelle) au niveau CM2, le 22 septembre 2025. Chaque enseignant des classes concernées a pu y répondre, en présentant un projet pédagogique portant sur une ou plusieurs des thématiques précitées et en sollicitant jusqu'à 1000 € de financement, selon les besoins en transport et prestations extérieures.

La subvention couvre jusqu'à 90 % du montant global (un autofinancement ou une autre source de financement à hauteur de 10 % est sollicitée dans le montage du projet).

Les 4 groupes scolaires ont répondu, à raison de 14 classes au total (contre 2 établissements et 6 classes l'année dernière). Certaines se sont associées sur un projet commun afin de proposer un projet de niveau au sein d'un même établissement.

En raison du budget alloué, les projets lauréats de cette année sont :

- « Les coccinelles », 1 classe (PS/MS – 26 élèves concernés), groupe scolaire Cousteau Van Hecke, pour un coût global de 855,15 €. Une demande de 800 € de subvention a été requise. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 770 €.

Le projet est basé sur la découverte du monde des coccinelles, avec intervention en classe puis élevage en autonomie : réalisation d'une spirale aromatique, lieu d'accueil des coccinelles dans l'espace vert de l'école, sortie nature guidée en forêt de Phalempin axée sur l'observation des insectes (boîtes loupes, filet papillons...) avec un partenaire, création d'affiches pour garder trace du projet,

- « L'eau, source de vie et de responsabilité », 1 classe (CP/CE1 – 24 élèves concernés), groupe scolaire Cousteau – Van Hecke, pour un coût global de 1074,30 €. Une demande de 966,87 € de subvention a été requise. Il est proposé d'allouer une subvention de 966,87 €.

Le projet porte sur la découverte des cycles de l'eau, de ses usages, de sa distribution et de son traitement, l'identification des écogestes : expériences scientifiques en classe, visite de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille et d'une ferme éco responsable labellisée savoir vert (récupération d'eau de pluie et arrosage raisonné + atelier sur la mare et ses habitants), création d'un poster collectif et d'une saynète pour garder traces du projet,

- « Découverte et valorisation de la biodiversité à l'école », 1 classe (CE1/CE2 – 26 élèves concernés), groupe scolaire Cousteau – Van Hecke, pour un coût global de 800 €. Une demande de 800 € de subvention a été requise. Il est proposé d'allouer une subvention de 720 €.

Poursuite du projet de l'année dernière, l'action est centrée sur des observations dans l'espace vert de l'école, avec confection de carnets d'observation nature, identification et exploitation en classe (vocabulaire, intérêt des aménagements...), r Réalisation d'une exposition, lien avec les jardiniers-habitants du jardin partagé de l'Abbaye,

- « Les petits goûteurs », 3 classes (cycle 1 - 86 élèves concernés), groupe scolaire Alouettes Paul Bert, pour un coût global de 2718 €. Une demande de 2250 € de subvention a été requise. Il est proposé d'allouer une subvention de 2250 €.

Le projet porte sur un travail autour des 5 sens (1 séance/sens) : odorat/épices, vue/fruits et légumes, goût/légumineuses : travail sur le vocabulaire, le lien ressenti/expérience réelle/appréhension, fiches souvenirs pour exploiter à la maison,

- « L'eau, source de vie », 2 classes (CE1/CE2 - 44 élèves concernés), groupe scolaire Jeanne de Flandre, pour un coût global de 2531,53 €, une demande de 2000 € de subvention a été requise. Il est proposé d'allouer une subvention de 2000 €.

Il s'agit de comprendre les cycles de l'eau, de développer le vocabulaire, de visiter des sites pour illustrer concrètement les usages et les rôles de l'eau, et de découvrir les écosystèmes. Sont prévus pour garder trace du projet : carte mentale collective, projet musical, maquette et travail autour du livre, sortie à la station d'épuration et à Nausicaa,

- « Scientifiques de la Mare », 5 classes (cycle 2 et cycle 3 – 141 élèves concernés), groupe scolaire Saint-Joseph, pour un coût global de 780 €. Une demande de 780 € de subvention a été requise. Il est proposé d'allouer une subvention de 702 €. Le projet porte sur la découverte de la mare et de ses habitants, travail sur la qualité de l'eau et le lien avec la biodiversité, photos et exposition, étude possible pour la suite sur la remise en état de la mare existante.

Eu égard à ce qui précède, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour :

- Le versement de la somme de 2456,87 € à la coopérative scolaire « Groupe scolaire Cousteau Van Hecke » correspondant aux montants des 3 projets du groupe, présentés ci-avant,
- Le versement de la somme de 2250 € à la coopérative scolaire « Groupe scolaire Alouettes Paul Bert » correspondant aux montants du projet du groupe, présenté ci-avant,
- Le versement de la somme de 2000 € à la coopérative scolaire « Groupe scolaire Jeanne de Flandre » correspondant aux montants du projet du groupe, présenté ci-avant,
- Le versement de la somme de 702 € à l'OGEC « Groupe scolaire Saint Joseph » correspondant aux montants du projet du groupe, présenté ci-avant.

Les modalités de versement de la participation de la commune se feront de la manière suivante : dans un premier temps, la commune versera 50 % de la somme pour le démarrage des actions, une régularisation sera effectuée en N+1, sur un bilan qualitatif et quantitatif de l'action réalisé par les établissements, présentant notamment les dépenses réelles réalisées avec factures ou preuves d'achat.

Les crédits de la commune sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2025 de la commune au chapitre 65748 Code 212.

LE CONSEIL,